

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN SEPTEMBRE 2026



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES.....	6
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS.....	6
II.1. DES FEMMES BATTUES ET/OU BLESSÉES.....	6
II.2. DES FEMMES ARRÊTÉES.....	9
II.3. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES.....	10
III. CONCLUSION	11

ACRONYMES

BUMEREC	: Burundi medical and research center
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie
ECOFO	: École fondamentale
FBu	: Francs burundais
OBR	: Office burundais des recettes
OPJ	: Officier de police judiciaire
REGIDESO	: Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité
RN	: Route nationale
SNR	: Service national de renseignement

0. INTRODUCTION

Le bulletin « **Femme abusée, nation déchirée** » du mois de septembre 2026 documente les violations commises envers les femmes, les filles et les enfants au Burundi. Au total, **16 cas de violations** ont été recensés au cours de cette période.

Ces cas se répartissent comme suit : **5 cas de violences sexuelles contre des mineures, 1 cas de violence sexuelle contre une jeune femme, 8 cas de femmes battues et/ou blessées, 1 cas de femme arrêtée et 1 cas d'infanticide.**

Les faits rapportés concernent différentes localités du pays et mettent en évidence la persistance des violences qui touchent particulièrement les femmes, les filles et les enfants.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille victime de viol en commune et province de Gitega

Le 1er septembre 2026, vers 12 heures, I.C., 13 ans, originaire de la colline et zone Makebuko, a été violée par Philippe Nkwiye, 43 ans, originaire de la colline Mavuvu, zone Makebuko.

Selon notre source, la victime a été conduite au centre Humura de Gitega afin d'y subir un examen médical et de bénéficier d'une prise en charge sanitaire urgente.

Le présumé auteur est quant à lui détenu au cachot de la zone Makebuko, dans l'attente des résultats de l'expertise médicale et de la poursuite de la procédure.

Une fille victime de viol en commune Nyanza, province de Burunga

Le 3 septembre 2026, C.I., une adolescente de 13 ans scolarisée au lycée communal de Cabara, a été victime d'un viol commis par Ildephonse Kaneza, un conducteur de moto-taxi de 21 ans, originaire de la zone Gishiha.

D'après nos sources, la jeune fille n'a pas pu valider l'année scolaire 2025-2026. Elle a dû interrompre sa scolarité en raison d'une grossesse non désirée.

Toujours selon ces sources, le suspect a été rattrapé alors qu'il tentait de s'enfuir. Il est actuellement détenu au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 7 septembre 2026, L.M., 2 ans, résidant sur la colline Mutambara, zone Gatete, a été violée par un travailleur domestique identifié comme Zacharie Ndayihereje, âgé de 25 ans et originaire de la colline Kinyinya, zone Kinyinya, commune de Gisuru, province de Buhumuza.

Selon nos sources, les parents de la victime sont tous deux fonctionnaires dans le secteur de l'éducation.

Toujours selon ces sources, le présumé auteur n'a pas été arrêté. Certaines personnes affirment qu'il aurait fui en Tanzanie, pays limitrophe du Burundi.

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 17 septembre 2026, sur la colline de Kabezi, zone de Kabezi, R.I., 16 ans, a été violée. D'après les informations recueillies, la jeune fille s'était rendue chez Théophile Ndikumana, présenté comme un ouvrier du chantier de construction de la RN3 Gitaza-Kabezi, pour lui rendre visite. C'est à son domicile que les faits se sont produits.

Après l'agression, la victime a été prise en charge médicalement à l'hôpital de Kabezi.

Informé que l'affaire avait été signalée et qu'il était recherché, le présumé auteur a pris la fuite.

Une fillette victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 25 septembre 2026, S.N., une fillette de 11 ans, élève en 5e année à l'ECOFO Busoro, a été victime de violences sexuelles à son domicile familial, dans le quartier Busoro, zone Kanyosha. D'après les informations recueillies, l'agression aurait été commise par son père, Joseph Niyondavyi, âgé de 36 ans.

Les faits se seraient déroulés en l'absence de la mère. La fillette s'est ensuite confiée à celle-ci, qui a immédiatement alerté les autorités. Des habitants affirment que le suspect aurait déjà été accusé d'actes similaires sur d'autres enfants.

La victime a été conduite à l'hôpital pour recevoir des soins médicaux. Les autorités ont interpellé le père, qui doit répondre des faits qui lui sont reprochés.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

Une jeune femme victime de viol en commune Cibitoke, province de Bujumbura

Le 3 septembre 2026, O.I., une jeune femme de 18 ans, a été victime de violences sexuelles commises par un homme de 26 ans, identifié comme Godefroid Sibomana. Née à la Transversale 8, dans la commune de Cibitoke, O.I. réside actuellement dans le quartier de Kagazi.

Selon son témoignage, Godefroid Sibomana l'a attirée à son domicile en lui proposant de lui prêter une carte mémoire. O.I. s'y est rendue accompagnée de son frère, encore très jeune. Une fois sur place, Godefroid Sibomana a demandé au garçon de sortir.

L'enfant a ensuite alerté les proches d'O.I., ce qui a conduit à l'arrestation de Godefroid Sibomana. Celui-ci a reconnu les faits qui lui sont reprochés.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES FEMMES BATTUES ET/OU BLESSÉES

Une femme battue en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 10 septembre 2026, Marie Ange Kaboneye, 31 ans, agente de l'OBR et enceinte de son premier enfant, a été admise à l'hôpital BUMEREC après avoir été battue par son mari, Etienne Masabo, âgé de 38 ans. Le couple réside à Kibenga Rural, dans la zone de Kinindo.

Selon les informations disponibles, les violences seraient survenues après que Marie Ange Kaboneye a refusé d'héberger au domicile conjugal une collègue de son mari, connue sous le surnom de Fifi, une femme séparée de son mari que la victime soupçonnerait d'entretenir une relation avec Etienne Masabo.

À la suite des violences, Marie Ange Kaboneye a été évacuée à l'hôpital en raison d'une menace d'avortement et y reçoit toujours des soins. Etienne Masabo a été arrêté par le chef de poste de police de Kinindo et placé au cachot de la zone Kinindo.

Une femme battue en commune Karusi, province de Gitega

Le 12 septembre 2026, dans le quartier Kigwati, localité de Buhiga, une femme a été violemment agressée par son mari, Eric Ntezimana, âgé de 30 ans.

Selon une source proche, l'homme, qui soupçonnait son épouse d'infidélité, aurait brûlé ses vêtements avant de se procurer une machette, apparemment dans l'intention de lui faire du mal. Des voisins ont alerté la police, évitant ainsi que la situation ne dégénère davantage.

Le suspect a pris la fuite par le plafond de sa chambre avant l'arrivée des policiers, qui ont récupéré la machette. D'après les voisins, le couple vivait depuis un certain temps dans un climat de tensions liées aux soupçons d'infidélité.

Une femme blessée en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 12 septembre 2026, à Musave, Asiya Sinzobatohana a été blessée au visage à coups de machette par son mari, Jean Claude Nzeyimana.

Selon la victime et le chef de colline, l'homme serait rentré vers 20h30 en état d'ivresse après avoir consommé des boissons fortement alcoolisées communément appelées « Bangala ». Il aurait pris une machette et agressé son épouse alors qu'elle discutait avec leurs enfants.

Alerté par les cris des enfants, le voisinage est intervenu, mais le suspect avait déjà pris la fuite. Il est recherché par la police, tandis que la victime a été conduite dans un centre de santé de la ville de Kayanza pour recevoir des soins.

Une femme battue en commune Mpanda, province de Bujumbura

Le 14 septembre 2026, Emmanuelline Nyandwi, 61 ans, veuve, a été violemment battue à coups de bâton par deux membres de la Ligue des Femmes du CNDD-FDD, Chantal Ndayikeza et Charlotte Mundanikure, à la permanence du parti située à Gihanga Centre.

Selon des témoins, la victime aurait été agressée à la suite d'une dispute avec une autre veuve au sujet d'un homme qui leur avait rendu visite. Cette dernière aurait alors fait appel aux deux militantes, qui auraient utilisé des bâtons conservés dans la permanence du parti pour la battre.

Les mêmes sources indiquent que Chantal Ndayikeza et Charlotte Mundanikure auraient ensuite conduit Emmanuelline Nyandwi au cachot de la police de Gihanga, où elle serait toujours détenue.

Une femme battue en commune Mpanda, province de Bujumbura

Le 15 septembre 2026, vers 20 heures, Nina Ntwari, une jeune chômeuse originaire du quartier de Vyondo, à Gihanga Centre, a été violemment torturée par deux policiers devant le bureau des OPJ de la zone de Gihanga.

Selon des témoins, Nina Ntwari a été allongée au sol, aspergée d'eau, puis frappée à l'aide de grosses tiges de fils conducteurs. Un des policiers impliqués aurait été identifié comme Elie Ndikumana, officier de police judiciaire (OPJ).

Les violences ont été commises dans le cadre d'accusations liées à la consommation de chanvre. Un autre jeune, Fiston Nzimana, aurait également subi les mêmes sévices lors de cet incident.

Une femme battue en commune Mpanda, province de Bujumbura

Le 22 septembre 2026, dans la nuit, Aquiline Nzogirakamaro a été violemment agressée par Josélyne, membre de la Ligue des Femmes du CNDD-FDD, et ses deux fils, membres de la Ligue des Jeunes Imbonerakure, à la 5e Transversale, zone de Gihanga.

Selon des témoins, les trois personnes auraient frappé la victime à coups de bâton avant de lui asperger le visage d'acide, provoquant une perte soudaine de la vue. Aquiline Nzogirakamaro a été évacuée d'urgence à l'hôpital Saint Augustin, où elle serait toujours hospitalisée.

Les mêmes sources indiquent que l'agression serait liée à une dette de 20 000 FBu que la victime devait à Josélyne. Les trois suspects ont été interpellés par la police judiciaire de Gihanga, puis remis en liberté.

Une femme battue en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 23 septembre 2026, Sophie Banzira, 31 ans, secrétaire-comptable à Mubone et mère de trois enfants, a été battue et blessée par son mari, Ir Gildas Nduwumwe, 44 ans, cadre à la direction générale de la REGIDESO et membre du comité du CNDD-FDD à Bujumbura. Les faits se sont produits vers 21 heures à Mirango 2, dans la zone de Kamenge.

Selon les informations disponibles, les violences seraient survenues après que Sophie Banzira a critiqué publiquement la REGIDESO au sujet des coupures d'eau et d'électricité. Son mari l'aurait alors violemment battue, lui causant notamment une blessure à la tête.

Le 24 septembre, Sophie Banzira a été admise à l'hôpital communément appelé « Kwa Buyengero » pour recevoir des soins. Son mari n'avait pas encore été inquiété au moment de ces informations. La victime aurait saisi les instances dirigeantes du parti plutôt que la police.

Une femme battue en commune Rumonge, province de Burunga

Le 26 septembre 2026, Bella Nishimwe, âgée de 21 ans, a été battue par son mari, Alain Jospin Habarugira, âgé de 25 ans, dans le quartier de Mugomere, zone de Rumonge. Selon nos sources, les violences seraient récurrentes au sein du couple, notamment en raison de l'absence de descendance après trois ans de mariage.

Ce soir-là, vers 20 heures, alors qu'il rentrait d'un bistrot, Alain Jospin Habarugira a agressé sa femme, lui causant des blessures au visage et une fracture au bras droit.

Les responsables du quartier confirment les faits. Les parents de Bella Nishimwe sont venus la récupérer afin de la mettre à l'abri, en attendant qu'un dialogue soit organisé entre les deux familles.

II.2. DES FEMMES ARRÊTÉES

Une femme arrêtée en province de Bujumbura

Le 14 septembre 2026, Jacqueline Nyiramasoso, épouse du pasteur Jalos Nkunda Kilayi, a été arbitrairement arrêtée par des agents du SNR lors d'une fouille menée à son domicile à Bujumbura.

Selon les mêmes informations, cette arrestation a été effectuée sans qu'aucun motif ne lui soit communiqué. Un jeune étudiant de l'Université de Mwaro, membre de la famille et prénomné Merci, aurait également été arrêté au cours de la même opération.

Jacqueline Nyiramasoso a ensuite été conduite au cachot du siège du SNR, situé dans la zone de Rohero, en mairie de Bujumbura, où elle est détenue avec le jeune étudiant.

II.3. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Rumonge, province de Burunga

Le 4 septembre 2026, au chef-lieu de la zone Kizuka, le corps sans vie d'un enfant âgé d'un an et neuf mois a été retrouvé. Sa mère, Micheline Ndayipfukamiye, est soupçonnée d'être à l'origine de sa mort.

Selon des sources locales, la mère aurait ensuite tenté de mettre fin à ses jours en se blessant grièvement à la gorge. Elle a été retrouvée près du corps de l'enfant et transférée à l'hôpital de Rumonge, où elle reçoit des soins dans un état jugé critique.

Les circonstances et les motivations de ce drame restent inconnues. Les autorités administratives et policières ont ouvert une enquête. Des proches indiquent que la femme était séparée de son mari depuis plus de deux ans et vivait chez ses parents.

III. CONCLUSION

Les cas documentés au mois de septembre 2026 illustrent la diversité des violences et des violations auxquelles restent confrontées les femmes, les filles et les enfants. Des violences sexuelles contre des mineures aux agressions physiques visant des femmes, en passant par une arrestation et un cas d'infanticide, ces faits ont des conséquences importantes sur les victimes et leurs familles.

La persistance de ces violations souligne la nécessité de renforcer la prévention, la protection des victimes et leur prise en charge. Elle rappelle également l'importance de mener des enquêtes diligentes et de garantir des procédures judiciaires permettant d'établir les responsabilités et de faire respecter les droits des victimes.

À travers le bulletin « **Femme abusée, nation déchirée** », ces faits sont documentés et rendus visibles afin qu'ils ne restent pas ignorés. Cette démarche vise également à rappeler la nécessité de placer la protection des femmes, des filles et des enfants, ainsi que le respect de leurs droits, au cœur des efforts de prévention et de lutte contre les violences.